



Modification de la surface de mon habitation

Par **Blin frederic**, le **13/02/2018** à **12:52**

Bjr.

Propriétaire d'une maison,

J'ai réalisé l'aménagement des combles, dois je déclarer la surface supplémentaire habitable.
D'avance merci

Par **Visiteur**, le **13/02/2018** à **17:36**

Bonjour,

Oui, vous êtes tenu de déclarer, cela aura un peu d'influence sur la TH notamment
Pour l'anecdote, un de mes voisins vient d'être redressé, facilement détectable car il avait
demandé à bénéficier des avantages fiscaux liés aux économies d'énergie.